Rapport de gestion 2014

Editorial

Chère assurée, cher assuré,

Pour la troisième année consécutive, les marchés financiers ont évolué favorablement. Les actions, en Suisse et à l'étranger, ont été particulièrement porteuses. L'exposition stratégique de la fortune du fonds dans ces vecteurs a permis d'élever les rendements. A contrario, le marché des obligations présente des niveaux de taux particulièrement bas.

Profitant de ces résultats réjouissants, les institutions de prévoyance ont dégagé une performance moyenne de l'ordre de 7.3%. Notre fonds de prévoyance a, pour sa part, vu ses résultats s'élever à 7.4%. Ce bon exercice financier l'a autorisé à consolider ses réserves. Ainsi, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3.5% à 3.0%, entraînant une augmentation des provisions techniques mais une réduction du besoin de rendement de la fortune à long terme. De plus, la réserve de fluctuation de valeurs a pu être élevée à 6.3% des engagements, soit un degré de couverture de 106.3% (104.8% au 31 décembre 2013). Ceci est encore inférieur à l'objectif fixé de 117.5%, soit une réserve de fluctuation de valeurs de 17.5%. Le fonds dispose ainsi de réserves satisfaisantes mais encore insuffisantes pour pallier sereinement aux fluctuations des marchés financiers. C'est pourquoi, les assurés actifs ont vu leur capital épargne n'être crédité que de l'intérêt minimum légal de 1.75%, mais sur l'entier de leur avoir de vieillesse, et les rentes en cours n'ont pas été indexées.

La conjoncture actuelle de taux d'intérêts bas pousse les institutions de prévoyance à prendre plus de risques pour maintenir une espérance de rendement suffisante. Ce déplacement vers les marchés des actions et de l'immobilier aux détriments des placements obligataires entraîne une hausse de la demande, de leur prix et de leur volatilité. Les investisseurs sont également incités à prospecter dans des vecteurs encore plus risqués tels que les placements alternatifs, qui se caractérisent pas des ratios de frais élevés et une volatilité importante.

Le choix peut être de maintenir le cap de l'allocation des placements et de l'exposition aux risques. Il faut alors se préparer à une réduction de l'espérance de rendement, ce qui met ensuite la pression pour abaisser le taux d'intérêt technique et le taux de conversion.

La situation financière et technique du fonds de prévoyance est satisfaisante. Néanmoins, la vigilance reste de mise dans la conjoncture actuelle.

Jean-Claude Pittet
Président du Conseil de fondation

Sébastien Cottreau
Représentant du gérant

previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

BULLETIN N° 19

Septembre 2015

Route du Lac 2
1094 Paudex

Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél 058 796 32 45
Fax 058 796 33 11

info@previva.ch
www.previva.ch

CCP 10-11680-8

Bilan résumé

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
ACTIF		
Placements	**798'609'196.61**	**730'045'890.43**
Liquidités	33'824'148.81	48'111'036.61
Obligations et créances en francs suisses	206'132'012.25	150'043'895.02
Obligations en monnaies étrangères	38'876'886.88	25'236'144.20
Obligations convertibles	37'810'751.66	36'368'560.00
Actions suisses	128'862'955.63	114'900'605.54
Actions étrangères	114'143'387.82	116'585'053.12
Hypothèques	27'149'596.05	26'939'147.73
Placements immobiliers	177'216'137.74	162'034'421.64
Matières premières	23'123'047.93	30'744'000.42
Autres placements alternatifs	11'470'271.84	19'083'026.15
Compte de régularisation actif	**939'639.08**	**1'455'002.21**
Total de l'actif	**799'548'835.69**	**731'500'892.64**
PASSIF		
Engagements	**13'044'918.12**	**14'295'018.84**
Prestations de libre passage et rentes	11'901'333.70	13'003'006.25
Autres dettes	1'143'584.42	1'292'012.59
Compte de régularisation passif	**226'003.50**	**388'600.60**
Provisions non techniques	**348'000.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**739'474'542.70**	**684'150'379.55**
Capital de prévoyance des assurés actifs	433'647'940.70	417'705'535.55
Capital de prévoyance des rentiers	256'572'602.00	232'417'844.00
Provisions techniques	49'254'000.00	34'027'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	**46'455'371.37**	**32'666'893.65**
Fonds libres	**0.00**	**0.00**
Total du passif	**799'548'835.69**	**731'500'892.64**

Compte d'exploitation résumé

	2014 CHF	2013 CHF
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	**67'117'493.25**	**63'575'445.00**
Cotisations des salariés	19'363'310.20	18'805'709.60
Cotisations des employeurs	27'366'120.20	26'368'788.70
Primes uniques, rachats et autres apports	1'155'730.70	1'021'186.15
Apports de libre passage	18'578'677.85	16'611'971.55
Remboursements de versements anticipés	653'654.30	767'789.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	**-50'902'028.05**	**-52'259'125.35**
Rentes de vieillesse	-16'701'899.00	-15'613'257.00
Rentes de survivants	-1'050'506.00	-1'096'510.00
Rentes d'invalidité	-1'463'085.40	-1'493'990.40
Prestations en capital	-4'051'267.05	-3'374'482.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	-24'870'674.45	-27'103'169.75
Versements anticipés logement et divorce	-2'764'596.15	-3'577'715.85
Mouvements des capitaux de prévoyance et provisions techniques	**-55'324'163.15**	**-23'406'997.50**
Charges d'assurance	**-136'410.00**	**-161'149.00**
Résultat net de l'activité de prévoyance	**-39'245'107.95**	**-12'251'826.85**
Résultat net des placements	**54'405'954.44**	**46'896'573.64**
Liquidités	-849'317.10	383'013.50
Obligations et créances en francs suisses	11'359'033.20	-1'320'044.26
Obligations en monnaies étrangères	4'270'706.14	-186'780.02
Obligations convertibles	1'522'191.66	3'049'354.00
Actions suisses	14'724'991.54	23'639'174.12
Actions étrangères	19'836'993.51	15'399'202.21
Hypothèques	710'608.00	275'008.63
Placements immobiliers	12'763'137.83	9'270'937.70
Hedge Funds	371'232.33	-654'090.39
Private Equity	141'680.14	1'519'435.04
Matières premières	-7'711'472.81	-1'380'382.83
Intérêt sur emprunt	-25'200.00	-31'505.85
Frais d'administration de la fortune	-2'708'630.00	-3'066'748.21
Mouvements des provisions non techniques	**-348'000.00**	**0.00**
Autres produits	**1'598.15**	**1'521.70**
Autres frais	**-20'446.40**	**0.00**
Frais d'administration	**-1'005'520.52**	**-953'577.94**
Excédent avant ajustement de la réserve de fluctuation de valeurs	**13'788'477.72**	**33'692'690.55**
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-13'788'477.72	-32'666'893.65
Excédent de produits	**0.00**	**1'025'796.90**

Résultat de l'exercice

L'excédent de produits avant ajustement de la réserve de fluctuation de valeurs de l'exercice 2014 s'est élevé à CHF 13,8 mios (excédent de produits de CHF 33,7 mios en 2013). Ce montant a entièrement été alloué à la réserve de fluctuation de valeurs qui s'élève dorénavant à CHF 46,7 mios au 31 décembre 2014. Ainsi, le degré de couverture a augmenté de 104,8% au 31 décembre 2013 à 106,3% au 31 décembre 2014.

En 2014, l'intérêt crédité sur les comptes individuels des assurés s'est élevé à 1,75% (1,5% en 2013) et les provisions ont été renforcées de la façon suivante:

	31.12.2014	**31.12.2013**
	CHF	CHF
Longévité	5'078'000	3'447'000
Fluctuation des risques de décès et d'invalidité	6'449'000	6'425'000
Paiement futur des rentes	37'727'000	24'155'000
Total	**49'254'000**	**34'027'000**

En 2014, les frais de gestion administrative et technique du fonds se sont élevés à CHF 1,006 mio (CHF 0,954 mio en 2013). Ces frais représentent un coût annuel de CHF 193.– par assuré, bien inférieur à la moyenne des institutions de prévoyance suisses de CHF 345.–.

Evolution du risque actuariel et situation financière

Comme ces dernières années, le nombre de décès et de cas d'invalidité ont été inférieurs au nombre attendu selon les bases techniques utilisées par le fonds, permettant à ce dernier de dégager un excédent de produits. En revanche, il en va différemment des nouvelles retraites. En effet, les taux de conversion étant plus élevés que les taux actuariels, le fonds a subi une perte de CHF 2,320 mios en 2014 (CHF 1,212 mio en 2013).

Rapport d'expertise

Dans son rapport d'expertise technique sur l'exercice 2014, l'expert constate, en conclusion, que :

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève au 31.12.2014 à 106.3%;
- toutes les provisions techniques sont alimentées à leur valeur cible. Le fonds dispose à nouveau d'une réserve de fluctuations de valeurs.

Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placement ou des fondations de placement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion Sàrl à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est le Credit Suisse à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics à Nyon.

Les mandats et participations du fonds portent sur des catégories de placement propres. Les principes de gestion des mandats de gestion externes (gestionnaires de fortune) sont définis dans les mandats. Ils garantissent le respect de la stratégie de placement du fonds. Dans les limites des principes fixés, les gestionnaires de fortune choisissent librement les titres dans lesquels ils désirent investir. Les placements immobiliers directs et les investissements alternatifs sont approuvés par le Conseil de fondation et les placements immobiliers indirects par la commission immobilière.

Répartition des placements

	31.12.2014		31.12.2013		Stratégie de placements	Marges de fluctuation
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités	33'824'149	4.2	48'111'037	6.6	2	0 à 4
Obligations et créances en CHF	206'132'012	25.8	150'043'895	20.6	19	13 à 25
Obligations en M.E.[1)]	38'876'887	4.9	25'236'144	3.5	12	8 à 16
Obligations convertibles	37'810'752	4.7	36'368'560	5.0	5	4 à 6
Actions suisses	128'862'956	16.1	114'900'606	15.7	15	12 à 18
Actions monde	89'064'431	11.2	97'268'472	13.3	11	8 à 14
Actions marchés émergents	25'078'956	3.1	19'316'581	2.6	3	2 à 4
Hypothèques	27'149'596	3.4	26'939'148	3.7	4	2 à 6
Immobilier direct	123'943'600	15.5	118'410'513	16.2	18	12 à 24
Immobilier indirect	53'272'538	6.7	43'623'909	6.0	7	5 à 9
Matières premières	23'123'048	2.9	30'744'000	4.2	4	2 à 6
Autres placements alternatifs	11'470'272	1.5	19'083'026	2.6	0	0 à 4
Total	**798'609'197**	**100.0**	**730'045'891**	**100.0**	**100.0**	

[1)] Monnaies étrangères

Immeubles

Le portefeuille immobilier du fonds, comprenant actuellement 20 objets (19 immeubles en propriété directe et 1 immeuble en copropriété), est le suivant:

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Bussigny, Industrie 33	1'025'000	1'010'000
Gland, Aubépine 2-6a	11'405'000	11'575'000
Gland, Lavasson 9	4'540'000	4'570'000
Gland, Lavasson 11	1'955'000	1'890'000
Gland, Lavasson 13	1'875'000	1'786'944
Lausanne, Avelines 7-9	14'085'000	13'835'000
Lausanne, A-Fauquez 106-Pavement 85	7'300'000	7'015'000
Lausanne, Métropole 2000, part de copropriété de 0.4%	920'000	840'000
Lausanne, Petit-Chêne 11	11'255'000	10'655'000
Lausanne, St-Martin 25, en construction	10'713'600	7'551'399
Mont-sur-Rolle, Laurence 5 - Levant 4a-e	3'835'000	3'791'459
Mont-sur-Rolle, Tunnel 1	7'640'000	7'880'634
Mont-sur-Rolle, Tunnel 3	7'965'000	7'820'634
Mont-sur-Rolle, Tunnel 5	5'740'000	5'859'338
Payerne, Bergerie 6	2'020'000	1'900'000
St-Prex, Moraine 19-19a	4'240'000	4'175'000
St-Prex, Moraine 21	3'185'000	3'000'000
Sion, Grand-Champsec 2a-2b	10'000'000	9'135'105
Sion, Grand-Champsec 4	4'025'000	4'010'000
Yverdon, Valentin 21-23	10'220'000	10'110'000
Total	**123'943'600**	**118'410'513**

Performance de la gestion de fortune

En 2014, le fonds a réalisé une performance sur les placements de 7.4% (8.2% en 2013). La décomposition par catégorie de placement est la suivante:

	2014			2013		
Catégories de placement	Performance du fonds en %	Indice de référence en %	Pondération à la fin 2014 en %	Performance du fonds en %	Indice de référence en %	Pondération à la fin 2013 en %
Liquidités	-4.9	-0.1	4.2	1.4	-0.2	6.6
Obligations en francs suisses	6.6	5.9	25.8	-1.2	-1.3	20.6
Obligations en monnaies étrangères	10.7	6.9	4.9	-5.1	-5.4	3.5
Obligations convertibles	4.2	3.1	4.7	10.5	12.2	5.0
Actions suisses	12.7	13.0	16.1	25.1	24.6	15.7
Actions monde	18.1	17.2	11.2	22.7	23.1	13.3
Actions marchés émergents	8.5	9.3	3.1	-11.7	-5.4	2.6
Hypothèques	2.1	0.6	3.4	0.9	0.1	3.7
Immobilier direct	5.6	4.4	15.5	7.8	5.7	16.2
Immobilier indirect	12.1	15.0	6.7	0.5	-2.8	6.0
Matières premières	-25.8	-18.6	2.9	-5.5	-12.1	4.2
Hedge Funds	-18.3	-1.3	0.9	2.5	6.1	1.1
Private Equity	4.1	21.7	0.6	5.7	4.6	1.5
Performance globale	**7.4**	**7.5**	**100.0**	**8.2**	**5.6**	**100.0**

Les placements immobiliers comprennent le parc immobilier (placements directs), les placements dans des fonds de placements immobiliers, une fondation de placement immobilier, des sociétés immobilières cotées en bourse et des coopératives d'habitation (placements indirects). La part des placements directs représente environ le 70% des placements immobiliers.

Le rendement du parc immobilier (placements directs), le rendement (total des encaissements) et la performance (encaissements et gains en capital), sont les suivants:

Année	Rendement brut en %	Rendement net en %	Performance nette en %
2012	5.9	4.6	7.3
2013	5.9	4.7	7.8
2014	5.8	4.5	5.9

Frais d'administration de la fortune

Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle concernant l'indication des frais de gestion de la fortune sont applicables depuis l'exercice 2013. Elles obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs. Visant à améliorer la transparence, ce nouveau système qui augmente à la fois les frais de gestion de fortune et le résultat brut des placements n'a aucune incidence sur le résultat net des placements. Ainsi, les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 2,708 mios, soit 0,36% des placements transparents en matière de frais en 2014 (CHF 3,067 mios ou 0,44% en 2013). Le taux de transparence en matière de frais s'élevant respectivement à 95.22% et 95.84%.

Effectif

	31.12.2014		31.12.2013	
Institutions affiliées		78		78
Assurés actifs				
Cotisants avec employeur	4'343		4'165	
En maintien:				
Cotisants (risques décès et invalidité)	5		7	
Non cotisants	11	4'359	29	4'201
Rentiers				
Retraités (dont pont AVS)	658 (83)		615 (83)	
Enfants de retraités	13		10	
Conjoints survivants	61		59	
Orphelins	14		16	
Invalides	76		78	
Enfants d'invalides	23	845	19	797
Total		**5'204**		**4'998**
Somme des salaires assurés	**CHF 245.4 mios**		**CHF 237.6 mios**	

Organisation

Forme juridique et but

Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation, conformément au sens des articles 80ss du code civil suisse, 331ss du code des obligations ainsi que des articles 48 alinéa 2 et 49 alinéa 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Le fonds participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le n° 300167.

Organes

Conseil de fondation (état au 31 décembre 2014)

Représentants des employeurs (affiliés):

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, CI
M. Jean-Claude PITTET, président, CPM
Mme Nicole RAMELET, CI
M. Jean-Edgar RODONDI, CE
M. Jean-Marc ROETHLISBERGER, CPM
Mme Claudine WYSSA, vice-présidente, CE

Représentants des assurés:

M. Gilbert CAVIN, CI
M. Christian JORDAN, CE
Mme Valérie LOPEZ, CI
Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE
M. Georges MILLIET, vice-président, CPM
M. Pierre ZAPF, CI

CPM = membre de la commission des placements mobiliers
CI = membre de la commission des placements immobiliers
CE = membre de la commission des études

Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

La gérance du fonds est assumée par le Centre Patronal, Paudex.
L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société Swisscanto Prévoyance SA, Pully.
Le contrôleur financier est la société PPCmetrics, Nyon.
L'expert immobilier est Immogestion Sàrl, Paudex.
L'organe de révision est la société BfB Fidam révision SA, Renens.
La surveillance est assurée par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de
Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social
Paudex

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2014 arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2015

BfB Fidam révision SA

Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé